



Conditions générales de la Pension pour chien et chat

Le Centre canin et félin est déclaré en préfecture de la Mayenne (53) et agréée par les services vétérinaires. L'accueil téléphonique et physique est ouvert au public tous les jours de 10h à 18h. Pour les visites de la pension, nous vous recevons tous les jours sur rendez-vous.

1/ Vos obligations

Ne sont admis que les animaux identifiés (tatouage ou puce) et vaccinés toux du chenil (pour les chiens). Par arrêté ministériel, le **vaccin contre la Toux de chenil est obligatoire pour tout séjour en pension canine**. **Attention !** Ce vaccin n'est pas systématiquement fait dans le cadre du suivi vétérinaire. Il ne sert que pour les séjours en collectivité (chenils, pensions, expositions canines, etc.). Avant de réserver, demander à votre vétérinaire de vacciner votre chien contre la toux de chenil. Le chien devra avoir été vacciné depuis **moins d'un an** avec l'un des vaccins suivants : NOBIVAC KC ou PNEUMODOG ou BRNCOSHIELD.

Un traitement antipuce & tique est préconisé avant l'entrée de l'animal dans nos locaux. Il appartient au propriétaire, de protéger son animal contre les puces et tiques et de le vermifuger avant son admission. Dans le cas où une infestation serait décelée durant le séjour, nous nous réservons le droit de traiter l'animal (vers, tiques et puces) après vérification par notre vétérinaire. Les fournitures, le déplacement éventuel et la prestation seront facturés en supplément.

Les documents à fournir à l'arrivée sont le **carnet de santé de l'animal** ainsi que **sa carte d'identification**. Sans ces documents, qui seront conservés sur place, l'accueil de votre compagnon sera automatiquement refusé et les arrhes versées non remboursées.

2/ Nos procédures

Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal (agressivité ou état général suite au Check-up d'entrée).

Les chiens de catégorie 1 ne sont pas acceptés. Les chiens de catégorie 2 feront l'objet d'une rencontre préalable sur rendez-vous afin d'évaluer l'affinité avec l'animal.

L'intervention de notre vétérinaire (« Clinique Brillet -D'Or – Jamart » ou « Clinique du Sud Mayenne », dans le 53), si elle s'avérait nécessaire, reste à la charge du propriétaire sauf si le praticien mettait en cause notre négligence.

Vous autorisez les responsables de l'établissement, à prendre toutes les dispositions requises en cas d'urgence et lui donnez la permission d'accepter toute intervention médicale d'urgence. Dans le cas d'une urgence et après consultation du vétérinaire, un appel vous sera passé. Néanmoins en cas de non-réponse de votre part, les dispositions nécessaires au bien-être de l'animal seront effectuées.

Suivi médical : en cas de maladie de votre compagnon durant son séjour, le propriétaire nous donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés utiles par un vétérinaire. Les frais issus de ces soins devront être réglés sur présentation des justificatifs émanant dudit vétérinaire. Si un traitement doit être assuré, il sera facturé en sus. Le vétérinaire de votre animal sera de préférence, consulté.

La prise de médicaments et les soins divers seront assurés sur prescription médicale **pour les pensionnaires entrant sous traitement.** Nous n'hésiterons pas à faire appel au vétérinaire qui suit votre animal si l'état de santé de celui-ci semble l'exiger. Nous agissons alors en priorité selon l'avis de son vétérinaire.

En cas de décès de l'animal, il sera procédé à une autopsie afin d'en déterminer la cause. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, cela à votre charge.

Chaque propriétaire nous indiquera un numéro de téléphone mobile afin d'avoir la possibilité de **vous contacter en cas de besoin.**



L'établissement ne pourra être tenu responsable des blessures que pourrait s'infliger un animal tentant de passer au-dessus ou en dessous des clôtures, qui répondent à la réglementation en vigueur, ou par n'importe quel autre moyen.

Votre responsabilité civile est engagée pour les dommages éventuels (matériels et à autrui) causés par votre animal pendant son séjour, sauf faute grave imputable à la pension des Terre de Légendes.

3/ Le séjour

Durant les périodes de forte affluence (vacances scolaires, pont de jours fériés), les arrivées s'effectueront l'après midi (13h-19h) et les départ le matin (9h-13h). Pour une meilleure organisation et pour vous éviter d'attendre quand nous sommes occupés avec un autre animal, ou pour s'adapter à vos contraintes horaires, il vous est toujours possible de prendre rendez-vous. Le reste de l'année les départs et arrivées peuvent s'effectuer à n'importe quel moment de la journée entre 9h et 19h. Il convient de nous prévenir au préalable de vos horaires d'arrivé et de départ, tout abus concernant le respect des horaires sera facturé 25€.

Les tarifs = se référer à la grille tarifaire de l'année en cours.

Dans l'idéal vous devez nous fournir l'aliment habituel de votre animal, croquettes, viandes ou BARF avec la quantité nécessaire pour le séjour. Mais si vous le souhaitez nous distribuerons **une alimentation Super Premium haut de gamme et naturel « N&D » de chez Farmina, facturé en supplément du séjour.** Sauf pour certain type d'accueil où la nourriture est incluse (en meute), croquette de la marque « Alleva », choisi car elles sont cuites à la vapeur, conserve mieux les nutriments et augmentent fortement leur digestibilité, n'entraînant pas de problème de digestion lors des transitions courtes (tester et approuvé par nous même sur plus d'une centaine de chiens depuis plusieurs mois).

Nous acceptons les affaires personnelles (jouet, panier...) de l'animal uniquement en individuel, mais déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration. L'établissement peut refuser les objets susceptibles d'être dangereux en cas de destruction.

Les date des **dernières chaleurs des chiennes, non stérilisé, doivent nous être communiquer** avant le séjour afin de prendre nos précautions, aussi nous ne pouvons être tenu pour responsable si une chienne tombe en chaleur durant le séjour et se retrouve gestante.

L'établissement ne **maitrise pas la météo et ne contrôle pas les animaux qui sont des êtres vivants**, l'animal peut subir des variations de température, d'humidité, tomber malade, se blesser, se salir. Des options ou alternatives en supplément ou non sont proposé par le centre, nous ne pouvons être tenu responsable pour ces éléments qui affecte les animaux en pension. De plus un séjour en pension est souvent très stimulant pour un animal, il peut rentrer fatigué chez vous, comme un enfant qui rentre de colonie de vacances, il n'y pas lieu de s'inquiéter outre mesure. Comme vous ne blâmeriez probablement pas votre nounou si votre enfant a de la fièvre, est fatigué, rentre sale ou s'est écorché durant son temps de garde. Dans ce cas, le propriétaire renonce à tout recours contre le Centre Terre de Légendes.

Dans le cas où plusieurs animaux sont dans le même parc, box, pièce :

Tout animal **se révélant non sociable** pendant le séjour sera mis en « individuel », ce qui entrainera un surcoût de 6€/jour.

Tout animal **se révélant agressif envers l'humain** pendant le séjour entrainera un surcoût de 20€/jour sauf si le propriétaire revient le chercher immédiatement. Les animaux malades (maladies virales, bactériennes, parasitaires ou autres) ne sont pas admis.

Un test meute, constitué d'une rencontre en situation de stress avec un chien mâle et femelle, ainsi qu'une approche sans crainte de l'humain est imposée à chaque chien pour le parc meute, pour des raisons de sécurité. Les **chiens peureux de l'humain ne seront pas acceptés** car ils sont difficiles, voir impossible à nourrir en meute. **Nous nous octroyons le droit d'accepter ou non les chiens en meute et de rediriger vers un accueil en individuel. Le bien-être des animaux reste notre priorité**, nous nous octroyons le droit de séparé de la meute tout chien se révélant inconfortable dans celle-ci, le prix sera alors celui d'un parc individuel.



Les propriétaires, de chiens convenus comme étant sociables, acceptent que les parcs de vie soient collectifs et que, lors des séances de jeux dans le parc, les chiens seront en groupes. Dans tous les cas, sociables ou non, les frais autres, contractuels, afférents aux potentielles blessures, peu importe leur gravité, sont respectivement à la charge de chaque propriétaire, notamment les frais vétérinaires et les frais kilométriques engendrés par ces soins et ce, peu importe la cause et le déroulement ayant mené à ces blessures. Dans ce cas, le propriétaire renonce à tout recours contre Terre de Légendes. Nous refusons toutes affaires de votre compagnon afin d'éviter qu'il le protège et créer des tensions, ou que les autres chiens les détruisent.

L'animal qui nous est confié doit être repris par la personne qui nous l'a amené pour des raisons de sécurité. Si une autre personne devait se présenter à votre place, nous vous demandons de nous le signaler le jour de l'arrivée de l'animal ou si cela n'était pas prévu à ce moment-là, qu'elle vienne impérativement avec sa pièce d'identité et un justificatif dûment signé de votre part.

La durée du séjour de votre animal étant planifiée à l'avance, nous vous remercions de nous contacter dès que possible en cas de prolongement. En cas de réduction du séjour après signature du bon de réservation, **toutes dates prévues est dû**. Il vous est néanmoins possible de récupérer votre animal. Le tarif journalier est doublé pour chaque jour supplémentaire en cas de dépassement de la date de fin prévue du séjour sans accord préalable de la pension canine et féline. Un courrier recommandé sera adressé au propriétaire mettant en demeure de le reprendre sous 8 jours. Passé ce délai, l'animal, considéré comme abandonné, sera confié à un organisme de recueil des animaux.

4/ La facturation

La durée du séjour de votre animal se calcule par journée passée à la pension. Toute **journée supplémentaire sans accord préalable** sera facturée le double du tarif journalier, toutes les journées réservées sont dues. En cas de retour prématuré, il n'y aura pas de remboursement. En cas d'**annulation d'une réservation** les arrhes ne seront pas remboursées. Tout **frais supplémentaire** sera acquitté à la sortie du pensionnaire.

Un demi-tarif sera accordé par animal de même espèce que le premier dans le même box / parc.

Le tarif à la demi-journée est simplement la moitié du prix de la journée.

Nous acceptons les règlements par virement, chèque, carte bancaire et espèces.

Vous trouverez **ci-dessous un formulaire de réservation** qui une fois complété, pourra nous être envoyé accompagner **d'arrhes correspondant à 30 % du montant du séjour**. Le solde sera à régler au départ de votre animal. Nous vous demandons toutefois de nous contacter par mail, téléphone ou sur les réseaux sociaux afin de s'assurer de la disponibilité sur la période souhaitée.

Ce présent formulaire de réservation fera office de contrat de pension après deuxième signature le jour d'arrivée.

Vous trouverez également **une fiche individuelle de renseignements** (une par animal) qui nous permettra de connaître les habitudes et les besoins de votre compagnon. Ces documents sont téléchargeables et remplissable afin de vous permettre de la compléter au calme chez vous sans le stress du départ en vacances.



FICHE DE RESERVATION PENSION CHIEN / CHAT

Si c'est votre 1^{er} séjour, comment vous nous avez connu ? (Si c'est sur internet, préciser "le site", "le réseau social", "recherche Google", ect :

Dates de Réservation – Horaires :

Propriétaire de l'animal, je soussigné(e) :

Nom -- Prénom :
 Adresse :
 Ville et code postal :
 Tél. : Mail :

Vétérinaire de l'animal

Nom -- Prénom :
 Ville et Code postal :
 Tél. :

Chien(s) – Chat(s)

Nombre :
 Nom(s) :
 Race / Type :
 Sexe :
 Date de naissance :
 N° d'identification :

Extras (+ encore sur notre site internet www.terredelegendes.fr) :

Suivi par (mail, sms, réseaux sociaux)	Offert !!!     / SMS
Nourriture Super Premium	De 0.50€ à 2€ / Jour
Toilettage (brossage et/ou lavage) Chien	10€ brossage, 10€ lavage (shampooing bio)
Chauffage	1€ / jour
Coupe des griffes	5€
Friandises à mâcher (sabot de veau, bois de cerf, corne de buffle...)	À partir de 1€
Balade en individuel	20€ l'heure ou 30€ les 2h

Rappel des prix pension : Chien → 13€ meute / 15€ seul | Chat → 12€ | NAC → 6€ cage / 12€ liberté

J'ai pris connaissance des conditions générales et des tarifs du centre canin et félin "Terre de Légendes" et je les accepte sans réserve. Je joins au présent formulaire de réservation, la fiche de renseignement concernant mon animal (une fiche par animal). Je prévois au moins ¼ d'heure de mon temps à l'arrivée pour remettre les papiers de mon animal, ses affaires et faire les présentations. J'ai bien noté qu'une prise de rendez-vous était possible.

Bon pour une réservation en Pension	
Fait à Brains sur les Marches 53350	Le
Signature du client « lu et approuvé »	La pension
Transformation du bon de réservation en contrat de pension, a signé le jour d'arrivée de l'animal	
Fait à Brains sur les Marches 53350	Le
Signature du client « lu et approuvé »	La pension

N. B. : Joindre à votre réservation un règlement de 30% du séjour et ce document signé



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE ANIMAL

Personne à contacter si le propriétaire est non joignable

Nom -- Prénom :

Ville et Code postal :

Tél : Mail :

Son caractère

Envers les humains

.....

Envers les autres animaux (Chiens et/ou Chats)

.....

.....

Signes particuliers de son comportement.....

.....

Animal

Stérilisé : Oui Non

Son alimentation

Marque de Croquettes :

Nombre de repas quotidien :

Poids moyen quotidien de la ration si vous pesez :

Autre alimentation :

Remarques et antécédents de santé

(précisions importantes sur votre animal dans le cadre de son séjour s'il y a lieu) :

.....

.....

.....

.....

Médicaments

Nom :

Pour quelle maladie ?

La posologie (quantité et fréquence) :

Check-up de l'animal entrée

Correspondance N°puce ou tatouage :

Appréciation : Babines.....Poils.....Pattes.....Dents.....

Présence de puces ? Oui.....Non.....

Commentaires :

Check-up de l'animal sortie

Correspondance N°puce ou tatouage :

Appréciation : Babines.....Poils.....Pattes.....Dents.....

Présence de puces ? Oui.....Non.....

Commentaires :